



SI d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau (Siren : 200072908)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Corbeil-Essonnes
Arrondissement	Évry
Département	Essonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	19/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Xavier DUGOIN

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	58-60 Rue Fernand Laguide
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	91100 CORBEIL-ESSONNES
Téléphone	
Fax	
Courriel	s-deguillebon@siarce.fr
Site internet	www.siarce.fr

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	424 965
Densité moyenne	297,15

Périmètres

Nombre total de membres : 45

- Dont 36 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
91	Auvernaux (219100377)	330
91	Ballancourt-sur-Essonne (219100450)	7 868
91	Baulne (219100476)	1 431
91	Boutigny-sur-Essonne (219100997)	2 993
91	Breuillet (219101052)	8 997
91	Breux-Jouy (219101060)	1 296
91	Buno-Bonnevaux (219101219)	498
91	Cerny (219101292)	3 509
91	Champcueil (219101359)	2 950
91	Chevannes (219101599)	1 570
91	Courances (219101805)	335
91	Courdimanche-sur-Essonne (219101847)	285
91	Dannemois (219101953)	855
91	Écharcon (219102043)	758
91	Fontenay-le-Vicomte (219102449)	1 592
91	Gironville-sur-Essonne (219102738)	779
91	Guigneville-sur-Essonne (219102936)	900
91	Itteville (219103157)	6 667
91	La Ferté-Alais (219102324)	3 704
91	Le Coudray-Montceaux (219101797)	4 857
45	Le Malesherbois (200057255)	8 170
91	Maisse (219103595)	2 842
91	Marolles-en-Hurepoix (219103769)	5 717
91	Mennecy (219103868)	15 962
91	Milly-la-Forêt (219104056)	4 676
91	Moigny-sur-École (219104080)	1 310
91	Nainville-les-Roches (219104411)	531
91	Ollainville (219104619)	5 379
91	Oncy-sur-École (219104635)	1 053
91	Ormoy (219104684)	2 588
91	Orveau (219104734)	153
91	Saint-Vrain (219105798)	3 075
91	Soisy-sur-École (219105996)	1 225
91	Vert-le-Grand (219106481)	2 279
91	Vert-le-Petit (219106499)	2 777
91	Videlles (219106549)	605

- Dont 9 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
------	-----------------------	------------------

91	CA Coeur d'Essonne Agglomération (200057859)	CA
91	CA Étampois Sud Essonne (200017846)	CA
91	CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (200059228)	CA
77	CA Melun Val de Seine (247700057)	CA
91	CC des 2 Vallées (249100157)	CC
45	CC du Pithiverais-Gâtinais (200071850)	CC
91	CC du Val d'Essonne (CCVE) (249100546)	CC
91	CC Entre Juine et Renarde (CCEJR) (249100553)	CC
77	CC Pays de Nemours (200023240)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 16

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz

Compétences optionnelles : Le syndicat exerce la compétence relative aux réseaux de gaz et de l'électricité sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant transféré celle-ci (voir statuts du 01/08/19). La CAGPS est membre par adhésion. Pour les compétences activées par membres (voir annexes 1 et 2 de l'arrêté de fusion du 19/12/16). Adhésion des communes de Marolles-en-Hurepoix et de La Ferté-Alais au 27/12/18.

Par substitution

- Autres énergies

La compétence "réalisation et exploitation des installations destinées à la production d'énergie renouvelable à partir de la force motrice du cours d'eau" s'entend au sens des dispositions de l'article L 2224-32 du CGCT (voir statuts du 01/08/19).

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)

Compétence optionnelle Eau potable : Le syndicat exerce tout ou partie de la compétence relative à l'eau potable (production, transport, distribution) sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant délégué cette compétence. La CC2V, la CCEJR et la CACEA sont membres par adhésion. Pour les compétences activées par membres (voir annexes 1 et 2 de l'arrêté de fusion du 19/12/16). Retrait partiel de la CACEA pour les communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix, Ollainville et Saint-Germain-lès-Arpajon pour l'exercice de la compétence distribution de l'eau potable (arrêté du 27/12/18).

Par substitution

- Assainissement collectif

Compétence Assainissement collectif des eaux usées : Le syndicat exerce tout ou partie de la compétence relative à l'assainissement collectif (collecte, transport, épuration) des eaux usées sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant délégué cette compétence.

Compétence Eaux pluviales : Le syndicat exerce la compétence relative au service public administratif d'assainissement des eaux pluviales (collecte, transport, traitement) sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant délégué cette compétence.

La CC2V, la CCEJR, la CAGPS et la CACEA sont membres par adhésion. Pour les compétences activées par membres (voir annexes 1 et 2 de l'arrêté de fusion du 19/12/16).

Par substitution

- Assainissement non collectif

Compétence Assainissement non collectif des eaux usées : Le syndicat exerce tout ou partie de la compétence relative à l'assainissement non collectif (collecte, transport, épuration) des eaux usées sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant délégué cette compétence.

La

CC2V, la CCEJR, la CAGPS et la CACEA sont membres par adhésion. Pour les compétences activées par membres (voir annexes 1 et 2 de l'arrêté de fusion du 19/12/16).

Par substitution

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

Le syndicat exerce la compétence GEMAPI conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement et comprenant les éléments de missions suivants. Ce bloc est constitué de 4 compétences à activer au choix (voir statuts du 01/08/19).

Par substitution

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

Le syndicat exerce la compétence GEMAPI conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement et comprenant les éléments de missions suivants. Ce bloc est constitué de 4 compétences à activer au choix (voir statuts du 01/08/19).

Par substitution

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

Le syndicat exerce la compétence GEMAPI conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement et comprenant les éléments de missions suivants. Ce bloc est constitué de 4 compétences à activer au choix (voir statuts du 01/08/19).

Par substitution

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Le syndicat exerce la compétence GEMAPI conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement et comprenant les éléments de missions suivants. Ce bloc est constitué de 4 compétences à activer au choix (voir statuts du 01/08/19).

Par substitution

- Gestion des eaux pluviales urbaines

Le syndicat exerce la compétence relative au service public administratif d'assainissement des eaux pluviales (collecte, transport, traitement) sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant délégué cette compétence (voir statuts du 01/08/19).

Par substitution

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

Le syndicat réalise, pour le compte de ses collectivités adhérentes qui lui en ont transféré la compétence, tout ou partie des actions et interventions suivantes (alinéa 4-6-7-10-11-12 de l'article L 211-7 du code de l'environnement). (voir statuts du 01/08/19).

- Autres actions environnementales

Le syndicat réalise pour le compte de ses collectivités adhérentes qui lui en ont transféré la compétence, tout ou partie des actions et interventions suivantes (alinéas 4-6-7-10-11-12 de l'article 211-7 du CGCT). (statuts du 01/08/19).

- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT

Le syndicat exerce aux lieu et place des communes membres qui lui ont transféré, la compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT (voir statuts du 01/08/19).

Aménagement de l'espace

- Plans locaux d'urbanisme

Le syndicat exerce la compétence relative à l'aménagement urbain et rural, à savoir : le conseil, l'ingénierie et l'expertise auprès de ses collectivités adhérentes lui ayant transféré celle-ci, dans l'élaboration et le suivi de projets et opérations d'aménagement (exemple : aide à la rédaction, modification et révision de plan local d'urbanisme) (statuts du 01/08/19).

Infrastructures

- Eclairage public

Compétence Eclairage public : Le syndicat exerce la compétence relative à l'entretien, la maintenance préventive et curative, et au renforcement de l'éclairage public sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant transféré celle-ci.

Pour les compétences

activées par membres (voir annexes 1 et 2 de l'arrêté de fusion du 19/12/16).

Autres**- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)**

Compétence Télécommunications: Le syndicat exerce la compétence relative à la création et l'exploitation de réseaux de télécommunications sur le territoire des collectivités adhérentes lui ayant transféré celle-ci.

Pour les compétences activées par membres (voir

annexes 1 et 2 de l'arrêté de fusion du 19/12/16).

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
91	SM Orge-Yvette-Seine (SMOYS) (259102457)	SM fermé	1 098 788

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)